

PROJET ETABLISSEMENT 2021-2025 POM "Horizon 2025"

Cadre réglementaire :

Vu

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École.

La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

Les articles suivants du Code de l'Éducation :

L 401-1 (Dans chaque établissement d'enseignement scolaire public, un projet d'établissement est élaboré avec les représentants de la communauté éducative. Le projet est adopté, pour une durée comprise entre trois et cinq ans, le conseil d'administration, sur proposition du conseil pédagogique de l'établissement. ...)

R 421-3 (...Le projet d'établissement assure la cohérence des différentes activités de formation initiale, d'insertion sociale et professionnelle et de formation continue des adultes dans l'établissement. ...)

R 421-20 (Attribution du conseil d'administration)

Le projet académique—Bretagne Horizon 2025

<https://www.pearltrees.com/private/id39838519/item352517546?pass=1845ceec494.1502fdaa.8cb3593a6181146268511c5e93e03d82>

Introduction :

Le collège POM possédait un projet d'établissement qui datait de 2014 et un contrat d'objectifs pour la période 2015-2019. La décision d'établir un nouveau projet a été prise à la rentrée scolaire 2019. La crise sanitaire est venue perturber ce calendrier. Le collège POM a accepté, en décembre 2020, d'entrer dans la nouvelle démarche d'évaluation des EPLE. Cette démarche a été l'occasion de réactiver la construction du projet.

Ce document est la synthèse des travaux et échanges constructifs qui se sont tenus sur l'année 2021.

SOMMAIRE :

- **La démarche**
 - * L'auto-évaluation
 - * L'évaluation externe
 - * Finalisation
- **Carte mentale des axes de réflexion**
- **Projet d'établissement 2021-2025**
 - * Bien être au collège
 - * Pédagogie
 - * Education au Développement Durable
 - * Parcours
 - * Les partenariats
- **Fiche synthétique de communication**

La démarche :

- A partir de l'existant et du contrat d'objectifs 2015-2019, établir une autoévaluation qui soit partagée par l'ensemble de la communauté scolaire. Impliquer l'ensemble des instances du collège et en premier lieu le conseil pédagogique.
- Partager l'autoévaluation avec les partenaires du collège (parents, partenaires locaux, ...).
- Valider l'autoévaluation par le conseil d'administration.
- Accueillir les évaluateurs externes et croiser leurs regards avec le constat interne. Prendre en compte leurs conclusions.
- En conseil pédagogique élargi de fin d'année scolaire, présentations et échanges sur l'autoévaluation et les actions (pédagogiques et éducatives) existantes.
- Finaliser et partager le projet d'établissement à l'interne .
- Valider en conseil d'administration.
- Communication générale pour appropriation.

L'autoévaluation :

Après prise en compte des diverses remarques, le document d'autoévaluation a été finalisé fin mars 2021. Le document complet est téléchargeable par le lien "Pearltrees" suivant :

<https://www.pearltrees.com/private/id39838519/item3542441892paccess=1845cf89c87.151d565d.5bded0545ca958ab04ca370d399a921a>

Elle a été présentée au conseil d'administration du 12/04/2021.

L'autoévaluation n'est intégrée en version papier qu'aux documents officiels (*Label E3D—Etablissement en Démarche de Développement Durable*)

L'évaluation externe :

Trois évaluateurs (2 IPR et 1 Provisoire) sont venus évaluer le collège.

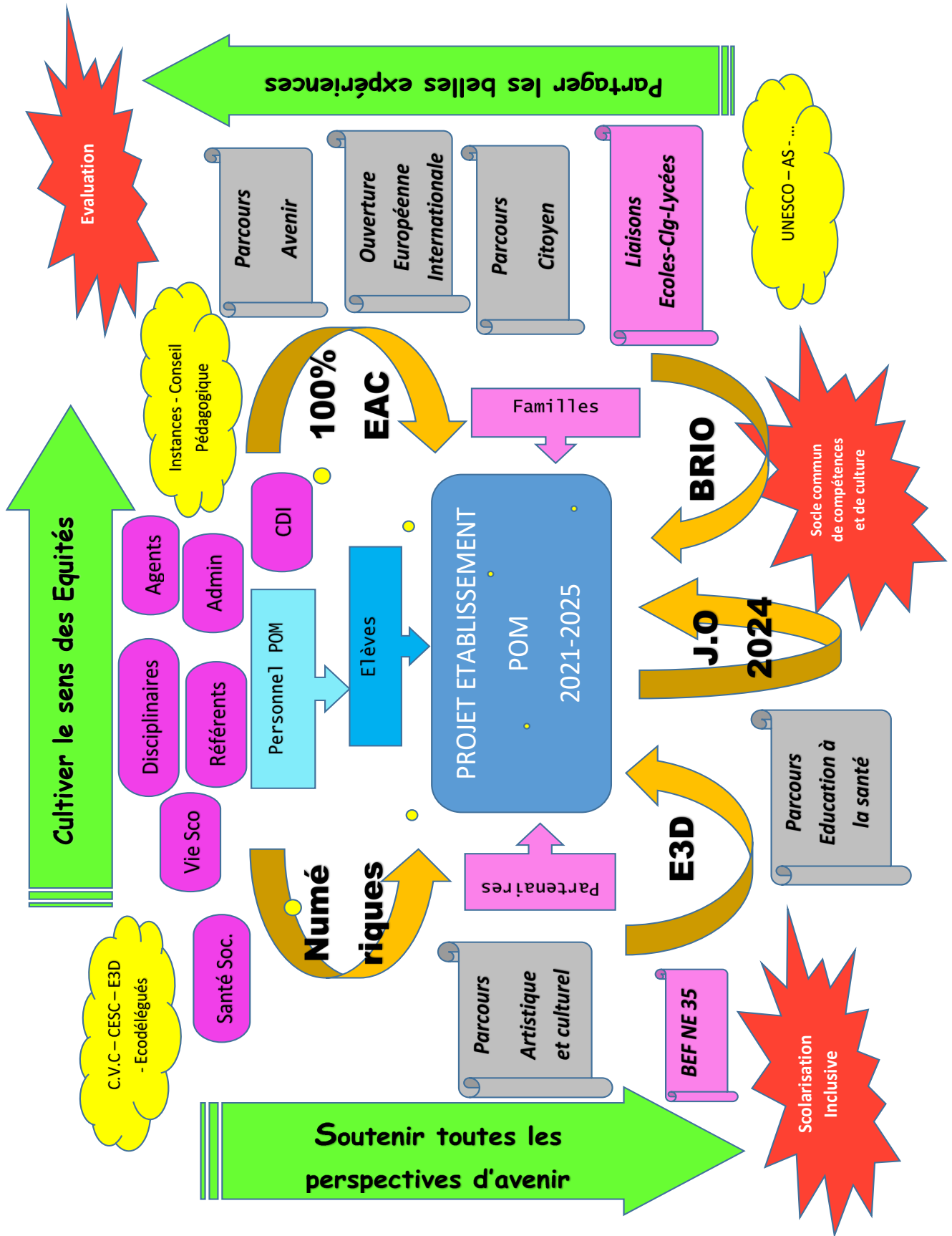
- Une demi-journée de prise de contact avec la direction du collège (02/04/2021)
- Deux jours d'immersion dans le collège (10 et 11/05/2021)
- Restitution vers les membres de la communauté scolaire (24/06/2021)
- Rapport final envoyé après relecture des autorités académiques (*non reçu au 15/11/2021*)

Finalisation :

- Travaux de réflexions et d'échanges les 5 et 6 juillet 2021. Ateliers de travail sur l'existant et les perspectives pour le collège POM.
- Finalisation du document octobre 2021 → relecture interne
- Validation au conseil d'administration du 23/11/2021

Les axes de réflexion :

Carte mentale réalisée au début de la démarche et qui a conduit la réflexion.



PROJET d' ETABLISSEMENT 2021-2025

Collège Pierre Olivier Malherbe—Châteaubourg

Se sentir bien pour bien apprendre

Préambule :

Fruit du travail de réflexion et de concertation, ce projet d'établissement s'appuie également sur les trois piliers du projet académique [Cultiver le sens des équités - Partager les belles expériences - Soutenir les perspectives d'avenir] et cinq axes. Pour chaque axe, les objectifs développés se construisent sur l'existant (cf. Autoévaluation) et intègrent les marges de progrès dégagées conjointement par les membres de la communauté scolaire.

Chacun doit s'approprier le projet d'établissement et contribuer à son application. La fiche synthétique de communication sera déposée sur les plateformes numériques du collège (*Label E3D*).

1- Bien-être au collège :

Le collège est très actif dans ce domaine, de nombreux projets, expériences, actions, dispositifs sont en place.

La prise en compte de l'élève de manière globale, se développe : concertations, suivis, BVE (Bien Vivre Ensemble au collège POM, pHARe,...) , partenariats, ...

La scolarisation inclusive fait l'objet de l'attention de chacun, elle est un élément du bien vivre ensemble, elle contribue au bien-être de chacun et donc de tous.

Mobilisation des espaces et du matériel : Cour, Forum, Salles, CDI, ...

Le travail de partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs est effectif : Médical, Paramédical, communal, départemental, ...

Objectifs :

- * Généraliser l'approche globale de l'élève et mettre en place les procédures et outils permettant de pérenniser ce fonctionnement (informations, formations, accompagnement professionnel). Impliquer les élèves au développement du collège et de leur propre autonomie (CESC ; référents).
- * Poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des élèves à besoins particuliers . Aider la communauté scolaire à comprendre et appréhender les particularités et leurs implications. Intégrer les différenciations pour en faire un atout pour tous.
- * Travailler à l'évolution ou la création d'espaces pour favoriser la fluidité, les échanges collaboratifs, le partage et l'écoute.
- * Poursuivre le développement de la communication interne, de la connaissance du rôle de chacun (Qui fait quoi, comment, quand, ...) et des procédures dans la prise en charge des élèves (interne et externe).
- * Communiquer sur les actions et réalisations, en direction de l'extérieur et développer les projets communs avec les écoles de secteur (compétences psycho-sociales).

2- Pédagogie :

Le collège a intégré la réforme du collège et ses implications pédagogiques. Beaucoup de questions restent cependant en suspens sur la généralisation des pratiques ou encore sur le partage d'expériences. La concertation pédagogique est essentiellement disciplinaire. L'évaluation et le positionnement par compétences du socle et/ou disciplinaires sont actés au cycle 3. Cela n'est pas complètement le cas au cycle 4.

L'implication pédagogique des équipes est effective. L'apport pédagogique de la vie scolaire est reconnue. Les interrogations et réflexions sont au cœur de la pratique (dans et hors la classe), l'attente de réponses communes, de généralisation et de stabilisation des pratiques est très forte.

Le développement des usages numériques est désormais une évidence pour chacun. Les conditions d'utilisation et de développement des usages sont bonnes et cela malgré un réseau vieillissant.

La prise en compte des obligations pédagogiques inhérentes aux élèves à besoins particuliers est structurée (PPRE ; PAP ; PAI ; PPS). Le collège est fortement impliqué dans le dispositif "Inclu'Lab".

Objectifs :

- * Poursuivre les réflexions et discussions autour des évolutions des pratiques pédagogiques, aussi bien sur le plan disciplinaire qu'interdisciplinaire. Chercher les invariants qui permettront une pratique commune et généralisée (Conseil pédagogique ; Conseil d'enseignement)
- * S'appuyer sur les corps d'inspection pour accompagner et consolider les apports et pratiques pédagogiques. Participer aux formations institutionnelles (DAFPEN, BEF) et en rendre compte (diffusion interne).
- * Renforcer les compétences professionnelles dans le domaine de la scolarisation inclusive, pour une pédagogie adaptée et efficiente. Poursuivre le développement collaboratif de l'UEE.
- * Poursuivre et amplifier les liens avec les écoles du secteur ainsi qu'avec les établissements post 3ème, pour harmoniser les pratiques et le continuum pédagogique.
- * Poursuivre la connaissance et l'utilisation des outils numériques (Toutatice, Pronote, Pearl-trees, ...) par **l'ensemble de la communauté scolaire**. Accompagner les personnels lors de la migration du réseau et des outils numériques vers la plateforme du CD35.
- * Développer le site académique du collège afin d'en faire un outil de communication efficient.

3- Education au Développement Durable :

Le collège est "à la pointe" en ce qui concerne l'EDD. Il est labélisé E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable) au niveau 2 sur trois possibles. De très nombreux projets, actions, en lien avec les référentiels, sont engagés. L'énergie et l'utilisation de consommables sont maîtrisées. La politique de récupération, de tri est généralisée (cf. Just POM It!). Le bien et mieux manger est à l'honneur. Les objectifs ministériels dans ce domaine sont atteints et même dépassés. Le travail collaboratif et multidisciplinaire est une réalité. Les instances (Eco-délégués, CESC, Club UNESCO, FSE, ...) sont mobilisés. Des partenariats institutionnels et associatifs sont en place.

Objectifs :

- * Faire perdurer la dynamique engagée (Communiquer, Informer, Transmettre).
- * Prendre en compte de manière systématique la notion EDD dans les projets et actions.
- * Initier de nouveaux développements et/ou actions notamment avec les écoles du secteur.

4- Le Parcours :

L'autoévaluation a bien montré que les pédagogies, les actions, les projets en place sur le collège, s'inscrivent dans les parcours des élèves. Cependant, la valorisation de leurs engagements ou de leurs participations, n'est pas toujours explicite. L'historique de l'implication des élèves n'est pas effectif. Cela contraste avec l'importance des projets réalisés et leurs diversités. Les élèves du collège POM sont assez autonomes, leurs implications dans la vie du collège sont importantes (Instances et commissions représentatives, Enseignements ou options complémentaires, Ateliers, Clubs, UNSS, ...).

Objectifs :

- * Expliciter et rendre visible la notion de parcours pour chaque élève. S'appuyer sur des outils de suivis (livret, Pronote, Pearltrees, ...)

Parcours Artistique et Culturel :

- * Développer et généraliser le 100% EAC (Cohérence par niveau, historiques, suivi sur ADAGE, ...)
- * Poursuivre les projets traditionnellement "labelisés" EAC tout en incluant cette notion dans les autres (Voyages, sorties pédagogiques disciplinaires, ...). S'appuyer sur les possibilités d'accompagnement du CD35.
- * Rendre visible les réalisations que ce soit à l'interne ou à l'externe (Site, blog, presse, magazines).

Parcours Citoyen :

- * Poursuivre l'accompagnement des actions d'engagement des élèves.
- * Fédérer les actions disciplinaires, interdisciplinaires et de la vie scolaire pour les inscrire dans "Le parcours" de l'élève sur les domaines de la citoyenneté (valeurs, respects, égalité, ...) S'appuyer sur les référents.
- * Participer aux actions académiques autour de l'engagement, du respect ou encore de l'écocitoyenneté.

Parcours Avenir :

- * Au-delà des actions ciblées en 4ème et 3ème, développer la curiosité des élèves aux métiers, d'aujourd'hui et de demain au sein de la classe, pour toutes les disciplines et sur tous les niveaux.
- * Accentuer les actions et les liens avec les anciens élèves, les familles, les partenaires professionnelles, les établissements de formations.

Ouverture Européenne et Internationale :

- * Poursuivre le développement des langues vivantes au sein du collège (actions dédiées, DNL, liens avec les écoles, informations, ...)
- * Investir les différentes actions académiques qui permettront de donner une nouvelle plus-value aux projets et actions déjà en place sur le collège.
- * Recontextualiser les projets afin de les rendre plus lisibles dans le parcours de l'élève. Permettre que les dossiers soient transférables d'une année sur l'autre, d'un collègue à un autre.

Parcours d'Education à la santé :

- * Poursuivre le travail initié en CESC autour de l'ensemble des problématiques de santé (psychiques, adolescences, sexuelles, addictions, ...)
- * Amplifier les interventions de partenaires (professionnels, associations, expositions, ...) et les prévoir dans une logique de parcours (cycle3 et4).

5- Partenariats :

De nombreux partenaires sont impliqués dans la vie du collège. Chacun doit veiller à les associer, autant que possible, dans le développement des activités du collège. Cependant, le collège et ses personnels restent au pilotage et à l'initiative des interventions ou projets. Ces partenariats s'inscrivent dans les progressions pédagogiques et éducatives ministérielles (y compris dans le cadre de l'autonomie de l'établissement).

Le collège est représenté dans de nombreuses assemblées locales (communes, communauté de communes, associations, institutions, ...).

Le premier partenaire est institutionnel et est composé de l'ensemble des établissements scolaires du secteur (écoles, collèges, lycées). Des temps de réflexions et de concertations se déroulent régulièrement (conseil écoles collège, liaisons collège-lycées, ITEP les Rochers, ...).

Le travail, en co-éducation, avec les représentants de parents d'élèves est efficient.

Les liens avec les communes sont réels et constructifs. Des relations privilégiées avec le monde économique local, permettent des échanges et interventions régulières.

Les partenaires sociaux et de santé sont interrogés et consultés.

Objectifs :

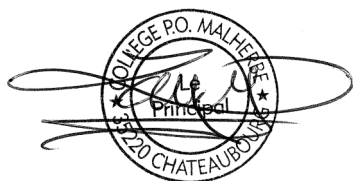
- * Poursuivre et renforcer les partenariats existants.
- * Mieux faire connaître le travail effectué et les réussites au collège POM.
- * Poursuivre la collaboration entre le collège et les représentants des parents d'élèves, afin d'exploiter au mieux les champs de la coéducation. Permettre à chaque famille de comprendre le travail réalisé et les objectifs visés.
- * Poursuivre la coopération avec les secteurs jeunesse communaux. Participer aux réunions dédiées à la jeunesse et être force de propositions.
- * Poursuivre les travaux et relations avec les écoles et lycées du secteur, afin d'améliorer encore la fluidité des parcours et le continuum pédagogique.
- * Poursuivre et amplifier les partenariats (Artistiques, culturels, citoyens,...) avec le Conseil départemental d'Ille et Vilaine.

Projet voté par le conseil d'administration du 23/11/2021

à Châteaubourg, le 24/11/2021

Le président de séance

E. Lagarde



PROJET D'ETABLISSEMENT 2021-2025

COLLEGE P.O.MALHERBE—CHÂTEAUBOURG

Fiche Synthétique

Un fil rouge : Se sentir bien pour bien apprendre

